



► EXCLU ◀

Grâce à la CFDT, HAUSSE DES MINIMA SALARIAUX

Branche des Bureaux d'études
Augmenter les minima pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés : la CFDT signe l'accord de branche !

La F3C CFDT, 1ère organisation syndicale de la branche des Bureaux d'études, a signé vendredi, le 8 novembre, l'accord de branche relatif à l'augmentation des minima salariaux.

Après 2 années et demi sans revalorisation des salaires (cf. [notre publication](#)), cet accord est plus que bienvenu pour les bas salaires, qui profiteront d'une augmentation de **3% pour les premiers niveaux** des Employés Techniciens et Agents de Maîtrise, rattrapant enfin le niveau du SMIC.

Cette augmentation va permettre aux salariés des entreprises grandes ou petites de voir progresser **leur pouvoir d'achat**.

C'est également un geste important **pour les apprentis** dont la rémunération, en lien direct avec la grille des minima, va augmenter sensiblement.

Les autres niveaux sont également augmentés, **2%** pour les positions 2 des Employés Techniciens et Agents de Maîtrise, **1,8%** pour les positions 1 des cadres, **1,5%** pour les positions 2 et **0,5%** pour les positions 3.

La F3C CFDT se félicite de ces augmentations de salaire et réaffirme la nécessité d'entamer la négociation des grilles de classifications avec pour objectif la mise en place d'une grille unique.

LA CFDT MET SON GRAIN DE SEL



L'accord d'extension donnera prochainement les détails et les dates d'effet exactes.

À l'heure où nous écrivons cette communication mensuelle, les élections sont en cours mais sachez que les syndicats "maison" ne sont pas présents à ces négociations et ne peuvent donc agir à ce niveau pour les salariés ! Vos voix donnent du poids au syndicat pour lequel vous votez, poids avec lequel nous pouvons négocier au niveau de la branche, pour obtenir des accords qui s'appliquent d'autorité à toutes nos sociétés Sopra Steria, Sopra HR Software, Sopra Banking Software, Sopra I2S et ailleurs !

Politique de congés payés 2020-2021

Grâce à la CFDT, la note de recommandation de prise de congés 2020/2021 évolue. Cela fait des années que la CFDT travaille ce sujet et les modifications sont déjà nombreuses.

Pour rappel, cette note présente sur F2F ne comporte que des recommandations et en aucune manière des obligations. Particulièrement, la règle des 10 jours restants au 30 septembre et les 6 jours au 31 décembre de l'année en cours n'est qu'une recommandation et ne doit pas être une injonction.

Sur cette règle, la CFDT a obtenu une **nouvelle amélioration** : en effet, dans un souci d'articulation entre vie privée et vie professionnelle, les situations familiales conduisant à prendre au moins deux semaines de congés sur les vacances scolaires d'hiver et de printemps doivent être prises en compte pour assouplir cet objectif.

En cas de difficulté sur la pose des congés, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre manager RH de votre site et de vos représentants CFDT !

La CFDT a également encore réussi à rajouter 2 jours de pont possibles supplémentaires : les 9 et 13 novembre, en plus de la liste suivante de jours possibles de pont pour 2020/2021 : Jeudi 2 janvier 2020, Vendredi 3 janvier 2020, vendredi 10 avril 2020, Mardi 14 avril 2020, Jeudi 30 avril 2020, Jeudi 7 mai 2020, Vendredi 22 mai 2020, Lundi 1er juin 2020, Lundi 13 juillet 2020, Vendredi 14 août 2020, Lundi 17 août 2020, Vendredi 30 octobre 2020, lundi 2 novembre 2020, Mardi 10 novembre 2020, Jeudi 12 novembre 2020, Jeudi 24 décembre 2020 et Jeudi 31 décembre 2020.

La direction avait déjà accepté une de nos précédentes demandes en précisant que « l'outil PTA est le seul outil à utiliser pour faire les demandes de congés, RTT et ponts ». Pourtant, il y a toujours des agences où fleurit une multitude d'outils informels (fichier Excel, échanges de mail, validation écrite ou orale des chefs de projet) ! N'hésitez pas à interroger vos chefs en leur montrant cette phrase, et remontez-nous les anomalies !

N'hésitez pas **ABONNEZ-VOUS À NOTRE L'ESSENTIEL** pour recevoir les communications CFDT en envoyant un mail vide à EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr
Pour plus d'informations : <http://cfdtsooprasteria.blogspot.fr/>
Pour nous contacter : EssentielSopra-propretaire@yahooogroupes.fr

► NOUVEAU
Suivez-vous sur
[LinkedIn](#)

c'est bon
pour votre santé !